



IA-IPR

Affaire suivie par :

M. DESORMANTS Nicolas

IA-IPR de lettres,

Chef de la mission académique EDD

Tél : 04 72 80 60 09

Mél : edd-academie@ac-lyon.fr

Rectorat de l'académie de Lyon

92, Rue de Marseille

BP 7227

69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 3 novembre 2025

Monsieur Nicolas Desormonts

IA-IPR de lettres, Chef de la mission académique éducation au développement durable

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles publics

s/c Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Objet : Appel à candidature en vue de la labellisation E3D millésime 2026 pour la période 2026-2029

La campagne pour l'obtention ou le renouvellement du label école/établissement en démarche de développement durable (label E3D) millésime 2026 de l'académie de Lyon est ouverte du **3 novembre 2025 au 16 janvier 2026 via la plateforme ADAGE**, pour les candidatures individuelles et de territoire. Une nouveauté : le renouvellement du label niveau 1 est simplifié, même après un an d'interruption. [Le site de la mission EDD apporte toutes les informations utiles.](#)

Face à l'exposition de notre jeunesse à une désinformation de plus en plus envahissante aux dépens des savoirs et pour contribuer à lui faire dépasser son anxiété face aux incertitudes du présent et de l'avenir, notre Ecole renforce son ambition éducative. L'éducation au développement durable, aux transitions environnementales y contribue.

Il s'agit d'outiller intellectuellement les élèves de manière progressive et diversifiée, de les engager dans des actions concrètes et fédératrices leur permettant de développer des savoirs robustes, des compétences, notamment psycho-sociales, les préparant à vivre dans un monde en mutation. Le label E3D témoigne de la mise en cohérence et de la traçabilité de ces engagements sur l'itinéraire scolaire de chaque élève. La mobilisation du CESCE et des éco-délégués sont deux leviers à ne pas négliger.

Les circulaires [du 27 août 2019](#) et du 24 septembre 2020 en faveur du [Renforcement de l'éducation au développement durable-Agenda 2030](#), appuyées sur les politiques publiques **de lutte contre les dérèglements environnementaux et en faveur de l'adaptation aux transitions, rappellent l'importance de cette éducation progressive des élèves, de la maternelle à la fin du secondaire, qui concerne l'ensemble des personnels de l'Education nationale.**

Sachant pouvoir compter sur votre implication pour accompagner cette démarche inclusive et fédératrice, je vous remercie par avance de votre engagement.

Nicolas DESORMANTS